

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : **MODIFICATION ARRÊTÉ N° 96/21**
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SENS UNIQUE
RUE DE L'EMBANIE

Le Maire de la ville de MALZÉVILLE,

- Vu les articles 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Considérant la largeur de la rue de l'Embanie et le problème de sécurité et de circulation qui se pose pour les automobilistes qui l'empruntent,
- Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité rue de l'Embanie,

- ARRÊTE -

L'arrêté 96/21 en date du 22 mars 2021 est modifié comme suit :

ARTICLE 1 – Dès la mise en place de la signalisation réglementaire, la circulation dans la rue de l'Embanie sera à sens unique entrant à partir de l'intersection formée avec la rue du Prieuré jusqu'à l'intersection de la rue Gustave Nordon.

ARTICLE 2 – Les prescriptions qui précèdent seront portées à la connaissance des usagers par les moyens de publicité habituels. La signalisation horizontale sera mise en place et entretenue par la Métropole du Grand Nancy.

ARTICLE 3 – Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 – Monsieur le Maire de la Ville de MALZÉVILLE, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable du Centre Technique de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Métropole du Grand Nancy, les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la ville.

ARTICLE 5 – Les dispositions ci-dessus sont arrêtées sous réserve du bon état de la voirie.

Malzéville, le 2 août 2022

Bertrand KLING,



Maire.

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police,
- Madame la Responsable du Centre Technique de la Ville,
- Métropole du Grand Nancy,
- Service communication,
- Journaux,
- Kéolis,
- Police Municipale.